

MOUVEMENT DES ENSEIGNANTS DU PREMIER DEGRE SAISIE DES VŒUX SUR SIAM

La saisie des vœux se fait uniquement par le système d'information et d'aide pour les mutations (SIAM) auquel l'application I-PROF donne accès du **23 mars au 9 Avril 2012**.

Pour vous connecter et accéder au « bureau virtuel », vous devez vous conformer aux consignes suivantes :

- 1- activer votre boîte aux lettres (si cette opération n'a pas été effectuée) :**
 - vous munir de votre NUMEN
 - vous connecter sur le site public : <http://messagerie.ac-aix-marseille.fr/>, et dans le menu principal, choisir « activation de votre boîte mail ouvert »

Après activation, noter :

- le compte utilisateur qui vous est attribué par le logiciel
- votre mot de passe qui est votre NUMEN, sauf si vous faites le choix de le modifier.

- 2- accéder à I-PROF :**

- vous connecter sur le site de l'I.A. 13 : <http://www.ac-aix-marseille.fr/ia13> , ou directement sur le site : <https://bv.ac-aix-marseille.fr/iprof/ServletIprof>
- cliquer sur l'icône « bureau virtuel », puis sur le pavé « I-PROF »
- saisir le compte utilisateur (code d'accès à la boîte aux lettres) et votre mot de passe

A l'attention des personnels qui intègrent les Bouches-du-Rhône à la rentrée 2012 :

Le service SIAM est accessible uniquement à partir de l'application I-PROF de l'académie d'affectation 2011/2012.

Exemple : Un enseignant actuellement en poste dans l'académie de Créteil et muté à l'inter 2012 dans le département des Bouches-du-Rhône, doit se connecter au serveur de l'académie de Créteil.

- 3- saisir vos vœux sur l'application I-PROF :**

Pour saisir vos vœux, cliquez sur *Les services*, puis sur *Siam* et enfin sur *Mouvement intra-départemental*

C'est dans la boîte aux lettres I-PROF que vous pourrez éditer à compter du **12 avril 2012** l'accusé de réception de vos vœux.

C'est également sur I-PROF que vous pourrez consulter **le 10 mai 2012** l'affectation envisagée, **sous réserve d'une éventuelle rectification et de la consultation de la C.A.P.D.**



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE



Division des personnels
Bureau des actes collectifs (D.P.2)

**NOMINATION DANS L'EMPLOI
DE DIRECTEUR D'ÉCOLE**

Cet imprimé ne concerne que les personnels qui ont exercé des fonctions de directeur pendant au moins 3 ans (après inscription sur la liste d'aptitude), et qui ne les exercent pas au titre de l'année 2011/2012. Les années de faisant fonction (intérim) ne sont donc pas prise en compte.

NOM : _____

PRENOM : _____

ANNEE SCOLAIRE	ECOLE

A transmettre à l'I.E.N pour le **9 AVRIL 2012 au plus tard.**

AVIS MOTIVE DE L'I.E.N. SUR LA MANIERE DE SERVIR DE L'INTERESSE(E) :

Fait à _____, le _____

Signature :

A transmettre à la direction des services départementaux par l'I.E.N pour le **16 avril 2012 au plus tard.**

Division des personnels
Bureau des actes collectifs (D.P.2)

BONIFICATION POUR INTERIM DE DIRECTION MOUVEMENT 2012

NOM :

Prénom :

NUMEN :

Date de naissance :

ANNEE SCOLAIRE	CODE (N° + lettre)	NOM DE L'ECOLE	MATERNELLE OU ELEMENTAIRE
2011/2012			

- A retourner au bureau D.P. 2 pour le 9 AVRIL 2012-

Division des personnels
Bureau des actes collectifs (D.P.2)

MOUVEMENT 2012
POSTES DE CONSEILLERS PEDAGOGIQUES

POSTES VACANTS DEPARTEMENT

CIRCONSCRIPTION	CODE R.N.E.	NATURE DU POSTE
ARLES	0131313G	CP EP
ARLES	0131313G	CP AP
GARDANNE	0133338H	CP LC
MARTIGUES	0131314H	CP C
PEYROLLES	0133644R	CP C
PEYROLLES	0133644R	CP LV
SALON	0131315J	CP EP
VITROLLES	0133262A	CP C

POSTES VACANTS MARSEILLE

CIRCONSCRIPTION	CODE R.N.E.	NATURE DU POSTE
MARSEILLE 04	0131310D	CP C
MARSEILLE 05	0131306Z	CP EP
MARSEILLE 08	0131303W	CP LV
MARSEILLE 3-14	0130559M	IMF ITINERANT

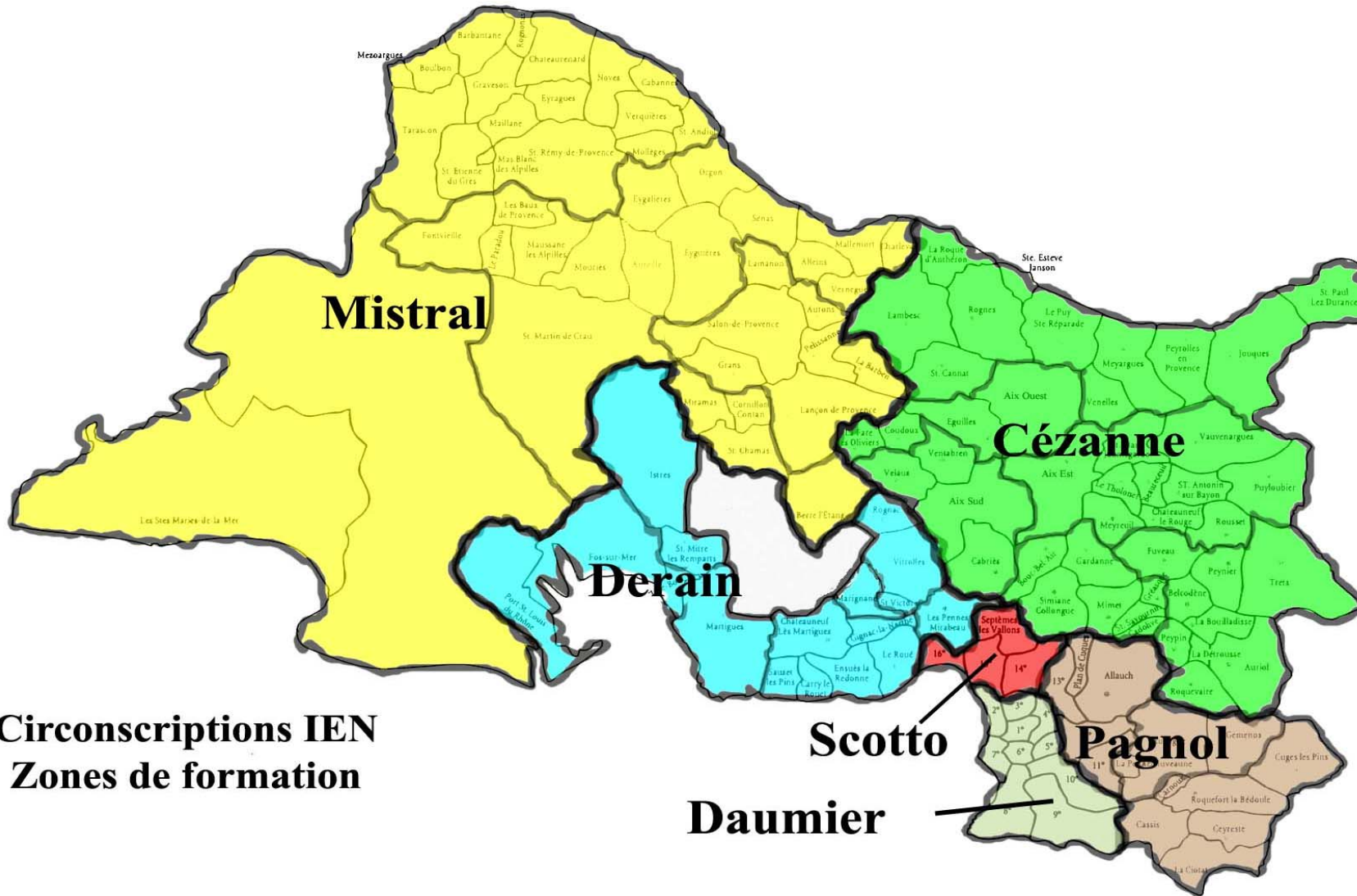
POSTES SUSCEPTIBLES D'ETRE VACANTS

<i>DEPARTEMENT</i>			<i>MARSEILLE</i>		
AIX EST	0131312F	CP C	Mlle 01	0131300T	CP C
		CP EP			CPEP
AIX OUEST	0131311E	CP C	Mlle 02	0131305Y	CP C
		CP EP			CP EP
AIX SUD	0133000R	CP C			CP Arts Plast
				Ang/All	CP Lang.V
		CP EP	Mlle 03	0131308B	CP C
		CP Arts Plast			CP EP
ARLES	0131313G	CP C	Mlle 04	0131310D	CP EP
ASH1	0131850R	CPC			
ASH 2	0131307A	CP C	Mlle 05	0131306Z	CP C
ASH 3	0133088L	CP C			
AUBAGNE	0133371U	CP C	Mlle 06	0131298R	CP C
		CP EP			CP EP
		CP Arts Plast	Mlle 07	0131302V	CP C
CHATEAUNEUF	0132426S	CP C			CP EM
		CP EP			CP EP
FOS	0133477J	CP C	Mlle 08	0131303W	CP C
		CP EP			CP EP
GARDANNE	0133338H	CP C	Mlle 09	0131301U	CP EP
		CP EP			CPC
		CP EM	Mlle 10	0131309C	CP C
					CP EP
ISTRES	0132365A	CP C	Mlle 11	0131297P	CP C
		CP EP			CP EP
		CP EM	Mlle 12	0132716G	CP C
LA CIOTAT	0131852T	CP C			CP EP
		CP EP			CP EM
MARIGNANE	0131525M	CP EP	Mlle 13	0133284Z	CP C
		CP C			CP EP
		CP LV			CP Arts Plast
MARTIGUES	0131314H	CP EP			
MIRAMAS	0132952N	CP C	Mlle 14	0133619N	CP C
		CP EP			CP EP
		CP Lang. V			CP EM
ST MARTIN	0133330Z	CP C			CP Lang.V.
		CP EP			
ST REMY	0133001S	CP C			
		CP EP			
SALON	0131315J	CP C	Mlle 15	0133618M	CP C
		CP EM			CP EP
			I.A	0139999Y	CP C
TRETS	0133959H	CP C			CP C
		CP EP	I.M.F ITINERANTS		
VAL DE DURANCE	0133644R	CP EP	Mlle 1-2	0130559M	
			Mlle 10-11	0130559M	
VITROLLES	0133262A	CP EP	Mlle 12-15	0130559M	
		CP Arts Plast			

14e Voeu : Code : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _	Libellé (du poste) :
15e Voeu : Code : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _	Libellé (du poste) :
16e Voeu : Code : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _	Libellé (du poste) :
17e Voeu : Code : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _	Libellé (du poste) :
18e Voeu : Code : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _	Libellé (du poste) :
19e Voeu : Code : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _	Libellé (du poste) :
20e Voeu : Code : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _	Libellé (du poste) :
21e Voeu : Code : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _	Libellé (du poste) :
22e Voeu : Code : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _	Libellé (du poste) :
23e Voeu : Code : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _	Libellé (du poste) :
24e Voeu : Code : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _	Libellé (du poste) :
25e Voeu : Code : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _	Libellé (du poste) :
26e Voeu : Code : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _	Libellé (du poste) :
27e Voeu : Code : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _	Libellé (du poste) :
28e Voeu : Code : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _	Libellé (du poste) :
29e Voeu : Code : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _	Libellé (du poste) :
30e Voeu : Code : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _	Libellé (du poste) :

COMPOSITION DES ZONES DE FORMATION

ZONES	MISTRAL	DERAIN	CEZANNE	SCOTTO	PAGNOL	DAUMIER
IEN PILOTE	Mme RUM	Mme TRUANT	M. INNOCENTI	M.MARCANGELI	M. SOULIE	M. STIOUI
CIRCONSCRIPTIONS	Arles	Châteauneuf	Garlaban	Marseille 01	Aubagne	Marseille 03
	ST Martin	Istres	Aix Est	Marseille 02	La Ciotat	Marseille 04
	ST Rémy	Fos	Aix Sud	Marseille 11	Marseille 07	Marseille 05
	Salon	Marignane	Aix Ouest	Marseille 12	Marseille 08	Marseille 06
	Miramas	Martigues	Val de Durance	Marseille 15	Marseille 09	Marseille 13
		Vitrolles	Gardanne		Marseille 10	Marseille 14
	1ère Zone de remplacement		2ème Zone de remplacement		3ème Zone de remplacement	



Circonscriptions IEN
Zones de formation



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE



Division des personnels
Bureau des actes collectifs (D.P.2)



ANNEXE 6

**LETTRE D'ENGAGEMENT pour un POSTE D'ADJOINT en écoles retenues en
qualité de « CENTRE D'ENSEIGNEMENT CONTINU DE LA LANGUE
REGIONALE**

Je soussigné (e) :

NOM : _____

PRENOM : _____

m'engage à pratiquer l'enseignement du Provençal tel qu'il est défini en centre d'enseignement continu ou en section "bilingue".

Fait à : _____ le,

Signature :

A transmettre à la direction des services départementaux (DP2) pour **le 9 AVRIL 2012 délai de rigueur.**



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE



ANNEXE 7

Division des personnels
Bureau des actes collectifs (D.P.2)

ANNEXE - POSTES SIGNALÉS

A/ Postes à contraintes et/ou à compétences particulières

✓ Classes à horaires aménagés :

Musique :

- E.E.PU Sallier Aix en Provence - I.E.N AIX EST M. AUGER 04.42.23.32.17.
- E.E.PU du cours Julien - I.E.N MLLE 14. Mme BELLET, 04.91.33.29.87
- E.E.PU Camille Pierron ISTRES – I.E.N ISTRES Mme TRUANT 04 42 56 32 20
- E.E.PU ZAC Château GOMBERT – IEN MARSEILLE M. SOULIE 09 04 9149 42 75

Danse :

- Ecole E.Milan I.E.N MLLE 5 – M. STIOUI 04.91.71.18.08.

Gymnastique :

- Ecole Ste Anne I.E.N MLLE 5

✓ CL.I.N. implantées dans un collège

- Poste collège CAMUS – Miramas
- Poste collège ROSTAND – Marseille
- Poste collège VERSAILLES – Marseille
- Poste collège Jean MOULIN – Marseille
- Poste collège VIEUX PORT- Marseille

Prendre contact avec le chef d'établissement et remplir la fiche de candidature adéquate (cf annexe 9).

B/ Autres écoles signalées (Ecoles à Sujétions Spéciales)

✓ Ecoles pratiquant les techniques FREINET

- AIX : maternelle La Mareschale (AIX OUEST)
- AIX : élémentaire La Mareschale (AIXOUEST)
- MARSEILLE : élémentaire Bonneveine (MARSEILLE 5)
- MARSEILLE : élémentaire Les Fabrettes (MARSEILLE 12)
- MARSEILLE : élémentaire La Treille (MARSEILLE 9)

Procédure (pour toute nomination sur poste d'adjoint ou de directeur) :

- Envoi de la lettre de candidature (annexe 8) à la circonscription de l'I.E.N. pour **le 30 mars 2012** ;Entretien avec l'I.E.N chargé de circonscription;
- Transmission de la lettre de candidature par l'I.E.N. au bureau D.P.2. **pour le 13 avril 2012**

Lors des opérations du mouvement, une priorité est donnée à ceux ayant suivi la procédure . Le choix se fait au barème.

C/ Enseignement de la langue régionale✓ Ecoles retenues en qualité de «centre d'enseignement continu de la langue régionale »**MARSEILLE :**

La Loubière élémentaire
 La Loubière maternelle
 2/2 Dromel élémentaire
 Dromel maternelle
 Vallon des Tuves élémentaire
 Vallon des Tuves maternelle
 Canet-Barbès élémentaire
 St Gabriel élémentaire 1
 St Gabriel élémentaire 2
 élémentaire
 Castellans les Lions maternelle
 St Louis Le Rove élémentaire

AIX :

Les Platanes élémentaire

AUBAGNE :

Jean Mermoz mixte 1
 Jean Mermoz mixte 2
 B. Palissy maternelle

FUVEAU :

La Barque élémentaire

MARTIGUES :

Henri Damofli élémentaire

VERNEGUES :

Cazan maternelle Castellans les lions
 Vernègues élémentaire

ARLES RAPHELE :

Daudet élémentaire
 Daudet maternelle
 Pergaud élémentaire

GREASQUE :

Amalbert élémentaire
 Marie Mauron maternelle

✓ Section bilingue**AUBAGNE :**

Jean Mermoz mixte 1
 Jean Mermoz mixte 2

✓ Ecole bilingue**MAILLANE :**

Mistral élémentaire

Dans ces écoles, le poste vacant qui se libérerait au cours du mouvement sera réservé à des maîtres aptes à assumer cet enseignement de manière à maintenir sa continuité.

Les écoles centres d'enseignement renforcé de la langue régionale disposeront d'un nombre de postes spécifiques de la langue régionale selon le tableau suivant :

de 1 à 2 classes : 1 poste
 de 3 à 4 classes : 2 postes
 de 5 à 6 classes : 3 postes
 de 7 à 8 classes : 4 postes
 de 9 à 10 classes : 5 postes
 de 11 à 12 classes : 6 postes
 de 13 à 14 classes : 7 postes
 de 15 à 16 classes : 8 postes
 de 17 à 18 classes : 9 postes

PROCEDURE

- Contrôle de compétences des candidats dans le cadre de la commission créée par l'arrêté du 19 septembre 1995.

- Dès la saisie de leurs vœux, les candidats dont les compétences auront été validées adresseront à la direction des services départementaux (D.P.2) la lettre d'engagement figurant en annexe 6.

- Les candidats retenus seront bénéficiaires d'une priorité de nomination, avec départage au barème « adjoint » en cas de candidatures concurrentes.

Les postes de directeur des centres d'enseignement renforcé de la langue régionale, tout comme ceux des écoles bilingues ou des écoles comportant une section bilingue, sont attribués en priorités aux candidats dont les compétences en langue régionale ont été validées. A défaut, ils sont attribués à titre provisoire à un candidat dont les compétences en langue régionale ont été validées mais qui n'a pas été encore reconnu apte aux fonctions de direction selon la procédure en vigueur, et à défaut de cette condition, à un candidat dont les compétences ont été appréciées comme étant à confirmer pendant l'année qui suit son passage devant la commission de validation des compétences. Dans ces deux cas, le poste est porté à nouveau au mouvement l'année suivante. Lorsqu'un personnel est nommé à sa demande et à titre provisoire sur un poste de directeur d'un centre renforcé pour l'enseignement de la langue régionale, ou d'une école bilingue ou comportant une section bilingue, aucune autre nomination à titre définitif ne lui sera proposée en éventuelle substitution. Si la personne qui a occupé le poste à titre provisoire obtient la validation définitive de ses compétences, elle est prioritaire pour être affectée sur ce poste à titre définitif, à la condition qu'elle ait été reconnue apte aux fonctions de direction selon la procédure en vigueur, et cela au plus tard pendant l'année scolaire où elle a occupé les fonctions de direction. Si aucune candidature émanant d'enseignants disposant d'une validation de compétences confirmées ou à confirmer ne s'est exprimée, le poste est pourvu sans délai selon la procédure générale.

D/ VŒUX SUR POSTES SPECIALISES

Les enseignants souhaitant postuler sur des postes spécialisés :

- en milieu hospitalier
 - en milieu pénitentiaire
 - en établissement spécialisé (C.M.P, C.M.P.P., I.M.E., E.R.E.A., I.T.E.P., S.E.S.S.A.D., Centre des Cadenaux ...)
- 3/3**
- de référent,

doivent **impérativement** prendre contact avec le directeur de l'établissement spécialisé **ET** l'I.E.N.-A.S.H.

Coordonnées des I.E.N. -A.S.H. :

I.E.N.-A.S.H. 1 : M. MORGANO, 04.42.21.12.99

I.E.N.-A.S.H. 2 : M. AZAÏS, 04.91.99.67.56

I.E.N.-A.S.H. 3 : M. ABBOU, 04.84.35.81.10

Pour les postes de référents, en I.M.E. , I.T.E.P., S.E.S.S.A.D., C.M.P. et C.M.P.P., les candidats seront convoqués à un entretien.

✓ **REFERENTS**

La fonction de référent consiste à mettre en œuvre le projet personnalisé de scolarisation des élèves en situation de handicap (organisation et animation des équipes de suivi de la scolarisation, lien avec la famille, lien avec la M.D.P.H., évaluation du projet ...).

✓ **Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique (I.T.E.P.)**

Les fonctions en I.T.E.P. consistent à :

- suivre la scolarisation d'enfants et d'adolescents atteints de troubles psychologiques, soit à l'I.T.E.P., soit en milieu ordinaire ;
- travailler en partenariat avec les équipes thérapeutiques et éducatives (psychologue, éducateur, psychomotricien...), de l'établissement et du milieu ordinaire.

✓ **Services d' Education Spécialisée et de Soins à Domicile (S.E.S.S.A.D.)**

L'enseignant affecté en S.E.S.S.A.D. suit la scolarisation d'enfants handicapés moteurs scolarisés en milieu ordinaire (option C), ou d'enfants souffrant de troubles du développement intellectuel et/ou du comportement (option D).

Remarque : le poste du S.E.S.S.A.D. Le Verdier est implanté administrativement à CABANNES mais l'exercice des fonctions se fait sur les communes de FOS, d'ISTRES et MARTIGUES.

✓ **Implantation des CL.I.S T.E.D (Troubles Envahissants du Développement) :**

AIX – E.E.PU Sextius
 AIX – E.E.PU Jules ISAAC
 AUBAGNE – E.E.PU ZAC du Charrel
 SALON DE PCE – E.E.PU Crau Bel Air
 MARSEILLE – E.E.PU ST Jérôme Village 1
 MARSEILLE – E.E.PU ST Joseph Micocouliers
 MARSEILLE – E.E.PU Cabot
 MARSEILLE – E.E.PU Henri Barnier

✓ **Implantation des CL.I.S T.S.A. (Troubles Spécifiques des Apprentissages) :**

LES MILLES – E.E.PU Marie Mauron
 AUBAGNE – E.E.PU Pin Vert
 LA PENNE S/ HUVEAUNE – E.E.PU Pierre Brossolette
 PELISSANNE – E.E.PU Yvette Besson
 VITROLLES – E.E.PU Les Pinchinades
 AIX – E.E.A. Mistral
 MARSEILLE – E.E.PU Parette Mazonode
 MARSEILLE – E.E.PU ST Louis Le Rove (intervention sur M12 et M15)
 MARSEILLE – E.E.PU Ste Anne
 MARSEILLE - E.E.PU E. Vayssière 1
 PORT ST LOUIS DU RHONE – E.E.PU Jules Verne

✓ **Scolarisation des élèves autistes en IME**

IME Mont Riant Marseille 14^{ème} implanté U.E Plombières



académie
Aix-Marseille

MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE



DIRECTION ACADEMIQUE
DES BOUCHES-DU-RHÔNE

ANNEXE 8

Division des personnels
Bureau des actes collectifs (D.P.2)

LETTRÉ DE CANDIDATURE
Pour un poste de direction ou d'adjoint en école :
pratiquant les techniques FREINET

Cette lettre doit parvenir chez l'IEN **pour le 9 AVRIL 2012**
(Elle ne dispense pas de la saisie informatique des vœux).

NOM : _____

PRENOM : _____

Date de naissance |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Affectation 2011/2012 : _____

Téléphone : _____

POSTE SOLLICITE (cf annexe 7) : _____

Fait à _____, le _____

Signature du candidat :

Attestation du respect de la procédure par l'I.E.N.

Fait à _____, le _____

Signature de l'I.E.N.

A transmettre par l'I.E.N. à la direction des services départementaux – Bureau D.P.2 pour **le 13 avril 2012**



académie
Aix-Marseille

MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE



DIRECTION ACADEMIQUE
DES BOUCHES-DU-RHÔNE

ANNEXE 9

Division des personnels
Bureau des actes collectifs (D.P.2)

LETTRE DE CANDIDATURE pour un poste CL.IN. en COLLEGE

*Cette lettre doit parvenir chez l'I.E.N. pour le 9 AVRIL 2012
(Elle ne dispense pas de la saisie informatique des vœux).*

NOM : _____

PRENOM : _____

Date de naissance |_|_|_|_|_|_|_|_|

Affectation 2011/2012 : _____

Téléphone : _____

POSTE SOLLICITE : _____

(VOIR ANNEXE 7 « Postes signalés »)

Fait à _____, le _____

Signature du candidat :

Fait à _____, le _____

Signature de l'I.E.N. :

A transmettre par l'I.E.N. à l'Inspection Académique – Bureau D.P.2 pour le 6 MAI 2011



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE



ANNEXE 10

Division des personnels
Bureau des actes collectifs (D.P.2)

**DEMANDE DE PRISE EN COMPTE DU TEMPS DE FORMATION
PROFESSIONNELLE EFFECTUÉE en tant que NORMALIEN après le
BACCALAUREAT avant 18 ans
MOUVEMENT 2012**

Je soussigné (e) :

- NOM :
- Prénom :
- Date de naissance :
- NUMEN :
- Date d'obtention du baccalauréat :

**demande que soit pris en compte dans mon barème le temps de formation professionnelle que
j'ai effectué avant 18 ans à l'Ecole Normale de :**

Pendant la période du _____ au _____ (indiquer les dates exactes).

- A retourner au bureau D.P. 2 pour le 9 AVRIL 2012 -

**POSTES DE REFERENTS
ANNEXE 11**

IMPLANTATION ADMINISTRATIVE	SECTEUR	I.E.N	
1 EEPU J Moulin 13800 Istres 2 EEPUGerachios 13270 Fos 3 EEPU M Mauron, 13210 St Rémy de Pce 4 EEPU Amédée Pichot, 13200 Arles 5 GS Pont de l'Arc, 13090 Aix en Pce 6 GS Pont de l'Arc, 13090 Aix en Pce 7 GS Pont de l'Arc, 13090 Aix en Pce 8 Collège F.Dolto, 13760 Saint Andiol 9 EEPU M Pagnol, 13310 St Martin de Crau 10 ZUP Encagnane 13090 Aix en Pce 11 ZUP Encagnane 13090 Aix en Pce 12 ZUP Encagnane 13090 Aix en Pce 13 GS Lurian Salon 14 GS Lurian Salon 15 GS Di Lorto, ch. De la Vierge, 13500 Martigues 16 IEN Miramas, Bd A.Mazet, 13140 Miramas 17 IEN Gardanne, Av. de Toulon, 13120 Gardanne	Istres, Entressen Fos, Port St Louis St Rémy et environs Arles Stes Maries, M Thibert Coudoux, Eguilles, La Fare... Rousset, Peynier, Meyreuil Jouques, Peyrolles, Rognes... Orgon Chateaurenard, Noves Maussane, les Baux, Arles Aix en Pce Aix, Puyricard Cabriès Les milles Septèmes Salon, Lançon, Mallemort... Salon, Grans Martigues, Lavéra Miramas, Berre, Cornillon Gardanne Luynes, B.B.Air	ASH1	
18 Collège Château Forbin 13011 Mlle 19 Collège du Roy d' Espagne 13009 Mlle 20 Collège du Roy d' Espagne 13009 Mlle 21 Collège Vallon de Toulouse 13009 Mlle 22 Collège Pierre Puget 13006 Mlle 23 Collège Pierre Puget 13006 Mlle 24 Collège Vallon de Toulouse 13009 Mlle 25 Collège Pierre Puget 13006 Mlle 26 Collège le Ruissatel 13011 Mlle 27 CRDP Bd Athènes 13001 Mlle 28 Groupe scolaire les Caillols, 13012 Mlle 29 Groupe scolaire les Caillols 13012 Mlle 30 EEPU Jean Rostand Auriol 31 Collège les Gorguettes Cassis 32 Collège Lou Garlaban, 13400 Aubagne 33 Collège les Matagots, 13600 La Ciotat 34 MDPH 35 MDPH 36 MDPH 37 MDPH 38 MDPH 39 MDPH 40 MDPH 41 Bureau ASH 42 Bureau ASH 43 Bureau ASH	Mlle, 10-11 Mlle, 8-9 Mlle, 6,8,9,10 Mlle 9 Mlle 7 Mlle, 6,8 Mlle, 8,9,10 Mlle, 10 Mlle, 10,11,12 Mlle 1,6,10 Mlle 11,12 Mlle 12 Roquevaire Auriol Gréasque... Cassis, gémenos, carnaux.. Aubagne, Penne / Huveaune La Ciotat Ceyreste responsable secteur responsable secteur responsable secteur responsable secteur responsable secteur responsable secteur CLIS/UPI/SEGPA Mlle CLIS/UPI/SEGPA H.Mlle Formation et suivi des AVS	ASH2	
44 Collège Olympe de Gouges Plan de Cuques 45 Collège André MALRAUX 13013 Mlle 46 ASH 3 IA 47 Collège Arthur Rimbaud 13015 Mlle 48 Collège des chartreux 13004 Mlle 49 Collège des chartreux 13004 Mlle 50 IA 51 Collège André Malraux 13013 Mlle 52 CRDP Bd Athènes 13001 Mlle 53 Collège Vallon des Pins 13015 Mlle 54 Collège Arthur Rimbaud 13015 Mlle 55 Collège André Malraux 13013 Mlle 56 Collège Alexandre Dumas 13014 Mlle 57 Collège Emilie de Mirabeau, 13700 Marignane 58 EEPUmaternelle Estaque Riaux, 13016 59 Ecole Liourat Vitrolles	Mlle 13 Allauch P de Cuques Mlle 13 P.Mirabeau,Sausset,Gignac Mlle 4, 13 Mlle 13, 14 Mlle 2, 3 Mlle 13, 14 Mlle 15, 16,3 P. Mirabeau,Mlle 14-15 Mlle 15 Mlle 4, 5 Mlle 14 Marignane Berre P Mirabeau Rove Carry, Ensues Vitrolles, Rognac	Poste à profil ASH3	

FICHE DE POSTE

Service d'affectation	DE3 - BUREAU ASH
Nom	
Prénom	

PRESENTATION DE LA SITUATION DE TRAVAIL ET DES CONDITIONS D'EXERCICE	Observations
Intitulé du poste : Enseignant référent de scolarité chargé de la formation AVS	
Catégorie statutaire du titulaire du poste (A/B/C/Non titulaire) : A	
Localisation (I.A.-CitéAdministrative-etc) : IA	
Position du poste au sein du service (position dans l'organigramme : relations hiérarchiques et fonctionnelles) : sous l'autorité du chef de bureau et du chef de division, pédagogiquement rattachée à l'IEN ASH2	
Description des missions et enjeux du service (rôle du service, aspects stratégiques de son intervention) : - gestion financière des AVS/AED (+ de 850 contrats pour 309 ETP) - gestion des AVS (AED + CUI) : recrutement, affectation et gestion administrative de + de 1300 AVS - organisation de la formation spécifique des AVS - gestion administrative de l'aménagement des examens - orientation et affectation des élèves en difficultés en SEGPA. Organisation des sous-commissions et CDOEA plénière - affectation des élèves handicapés en CLIS (classe d'intégration scolaire) et ULIS (unité localisée pour l'incusion scolaire)	
Spécificités du poste (déplacements, contraintes, outils particuliers, avantages, etc) : déplacements pour l'organisation de la formation et dans le cadre de la gestion des conflits	
MISSIONS ET ACTIVITES RELATIVES AU POSTE	
Missions et activités (Que fait-on dans ce poste ?) (les activités doivent être regroupées en missions et décomposées en tâches) : ❖ Mission 1 : construction du plan de formation annuel des AVS : thèmes, intervenants, lieux. Convocation des AVS, recueil des frais de déplacement ❖ Mission 2 : gestion des conflits entre AVS/établissements/parents ❖ Mission 3 : organisation comité de pilotage de la formation AVS	
COMPETENCES ET RESSOURCES REQUISES POUR L'EXERCICE DES MISSIONS ET ACTIVITES (profil)	
Connaissances, aptitudes, savoir-faire « techniques et professionnels », savoir être, savoir combiner les ressources personnelles et l'environnement professionnel : maîtrise de l'outil informatique : word, excel, messagerie, application interne de gestion des AVS rapidité d'exécution et réactivité qualités humaines et relationnelles, mémoire, diplomatie et patience rigueur et devoir de réserve attachées à la gestion de dossiers de personnel	
OBJECTIFS	
Objectifs de progrès dans l'occupation du poste (améliorer l'adéquation personne/poste) : raccourcir le délai entre la prise de fonction et le 1 ^{er} jour de formation de l'AVS	
Observations :	
Date et signatures : A Marseille, le	
L'Intéressé(e)	Le Secrétaire Général
Le Chef de Division	